PROGRAMME DE FORMATION
SST
Sauveteur Secouriste du Travail

DUREE : 14 HEURES/2 JOURS
DELAI D'ACCES : 15 jours
Dates : Nous consulter
Tarifs : Nous consulter

MODALITES D'ACCES :
4 à 10 personnes maximum.

SGC Formation est habilité par l'INRS pour dispenser la formation SST.

Numéro d'habilitation :
1518650/2022/SST-01/O/12
Validité :
02/12/2022 au 02/12/2027

METHODES PEDAGOGIQUES
Apports théoriques interactifs, exercices pratiques, mises en situation, QCM et suivi individualisé par le formateur.

MOYENS PEDAGOGIQUES
Des supports variés sont utilisés, tels que vidéos, fiches techniques (Plan d'intervention et pictogrammes…), du matériel de secourisme (défibrillateur…) et des mannequins pour les exercices pratiques.

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE
Formateur certifié, disposant des compétences pédagogiques et de l'expérience terrain requises pour encadrer l'ensemble des modules réglementaires de formation.

ACCESSIBILITE
Site accessible aux personnes en situation de handicap.
Référent Handicap
Manel EL OUAFI
manel@sgc-formation.fr

CONTACTS
Responsable Pédagogique
Nicolas PRETRE
contact@sgc-formation.fr
01 48 44 04 55

SGC FORMATION
94 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

STATISTIQUES 2024 :
Taux d'assiduité : 100%
Taux de réussite : 100%

PUBLIC CONCERNE & PREREQUIS
Cette formation s'adresse aux salariés souhaitant acquérir les compétences nécessaires pour intervenir efficacement en cas d'accident sur le lieu de travail. Elle est particulièrement recommandée pour les personnels exposés à des risques professionnels.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
Le Sauveteur Secouriste du Travail apprend à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsqu'un accident survient, en réalisant les gestes de premiers secours nécessaires. Il joue également un rôle actif dans la prévention des risques professionnels, contribuant à améliorer la sécurité et le bien-être sur son lieu de travail.

RÉFÉRENCES
Article L4121-1 : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Article R4224-16 : « En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades […] ».

CONTENU
Conformément aux modalités de certification et de référence de l'INRS, le contenu est articulé autour de 8 compétences :

- 1 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- 2 - Protéger de façon adaptée
- 3 - Examiner la victime
- 4 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- 5 - Secourir la victime de manière appropriée
- 6 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- 7 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- 8 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

EVALUATION DE LA FORMATION

- **Contrôle Continu** : Présence aux modules de formation obligatoire
- **Epreuves certificatives (moins de 2 heures) :**
  - **Mise en situation d'un scénario d'accident du travail** - Compétences 2,3,4 et 5. 7min/personne soit 1h10 pour 10 participants.
  - **Réflexion sur la mise en situation et questionnement sur le cadre réglementaire et la prévention -** Compétences 1,6,7 et 8. 5min/personne soit 0h50 pour 10 participants.

→ **Remise de la certification de Sauveteur Secouriste du Travail certifiée par l'INRS.**